

Procès verbal de l'Assemblée Générale 20 mars 2002

Ordre du jour

1. Communications et annonce des divers - les étudiant-e-s et la crise du logement
2. Le scandale du Permis B étudiant
3. Déclaration de Bologne : journée de réflexion - débat à la faculté de SES
4. Pour une politique universitaire cohérente et combative : démission de l'UNES et création d'un réseau alternatif
5. La solution des délais (décriminalisation de l'avortement), en relation avec la prochaine votation fédérale du 2 juin
6. Divers

La séance est présidée par Jeremy

Le quorum est atteint: 56 personnes présentes. La séance est donc statutaire

1. Communications:

§ Logement: (présenté par Annick): La situation pour les étudiants qui cherchent un logement est catastrophique. Certains doivent même trouver un lit à l'Armée du Salut ou à Inforjeunes... La CUAE continue les démarches entreprises auprès du rectorat et des sociétés de régisseurs.

§ AEL: annonce de l'AG de l'AEL du 21 mars 02.

§ pas de divers annoncés

2. Le scandale du permis B étudiant: (présenté par Martin)

§ Les étudiantEs étrangers/ères sont tributaires de la OLE. Pour s'installer en Suisse et suivre un cursus d'études, les étrangers doivent remplir certains critères (intégration, finances assurées, logement correct, ne pas changer de programme d'études et ne pas dépasser la durée d'études prévue à leur arrivée en Suisse).

§ Avec l'introduction de la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) il y aura une réduction à 2 cercles, soit un premier = Union européenne, Etats-Unis, Canada, Australie, et un second = le reste du monde. Pour les personnes faisant partie de ce dernier, la nouvelle loi signifie un durcissement net. Nous imaginons facilement quelques exemples de situations pour ces étudiants, comme dans le cas d'un échec = renvoi de Suisse, dans le cas d'une volonté de changement de faculté l'étudiant est considéré comme un menteur ou d'être de mauvaise foi. Cette nouvelle loi raciste renforcera encore plus les difficultés que rencontrent ces étrangers.

§ De plus, il faut savoir que les étrangers ne bénéficient d'aucun droit, à proprement parlé, mais subissent les aléas des ordonnances, appliquées par des officiers selon des critères inexistantes.

§ Pour ces raisons, et vu le nombre d'étudiants dans ce cas qui viennent nous trouver au secrétariat, suite aux pressions des différents offices de la population, la CUAE désire faire campagne pour informer les gens et tenter de contrer cette nouvelle loi. Il est important de s'engager d'autant plus qu'à Genève, 20% des étrangers sont titulaires d'un permis B.

A la motion du comité : La CUAE mène une campagne de sensibilisation de la communauté universitaire sur la situation des titulaires d'un permis B étudiant et contre le changement de la loi fédérale sur les étrangers/ères,

l'assemblée répond oui à l'unanimité.

3. Déclaration de Bologne (présenté par Giorgio)

Vu l'intérêt suscité auprès de plusieurs étudiant-e-s, notamment dans la faculté de SES, le comité propose d'organiser une journée de réflexion sur le thème de la Déclaration de Bologne (documents à disposition sur le site). Par cette proposition, le comité ne veut pas que le débat soit réduit à une seule faculté mais pour deux raisons principalement, il est important de se concentrer sur SES. Premièrement, le doyen de la faculté

est aujourd'hui le plus fervent défenseur de la déclaration à l'Université de Genève et il faut donc concentrer les efforts là où la déclaration risque d'être adoptée en premier. Deuxièmement, même si des enjeux politiques majeurs se cachent derrière la volonté d'adopter cette déclaration, enjeu au niveau des SES reste assez technique (adoption de nouveaux plans d'études par exemple). Il est plus facile, à ce stade de la discussion, d'analyser les conséquences négatives sur une faculté à la fois. Cela signifie bien sûr que nous allons commencer par

SES mais que toutes les autres y passeront aussi ...

Le but de la journée est de réunir tout les membres de la faculté dans une réflexion sur les conséquences de l'adoption de la déclaration et d'en résumer les discussions dans un papier qui serait donc une prise de position de la faculté. Dès la prochaine rentrée les différents conseils de la faculté (sections, départements et conseil de fac) devront se prononcer sur les modifications des plans d'études, et l'idée du comité est que les membres de ces conseils pourront le faire en connaissant l'avis de la faculté. Pour l'instant le seul avis connu en SES est celui du doyen, il nous semble nécessaire que la totalité de la faculté puisse s'exprimer lors de ces "assises" avant que les travaux "techniques" pour l'adoption de la déclaration commencent.

Un débat a lieu sur cette proposition et des participants à l'assemblée demandent que la journée ne porte pas seulement sur la déclaration mais s'élargisse à d'autres questions d'actualité qui sont intimement liés au dossier Bologne, comme par exemple le risque de privatisation des universités et la scolarisation des cursus au détriment de la qualité des enseignements. D'ailleurs, la salle demande à ce que des liens soient fait avec des autres accords qui sont aujourd'hui en discussions au niveau international et qui touchent le domaine de l'éducation, comme par exemple les négociations sur l'AGCS au sein de l'OMC.

Cet avis est largement partagé et donc la motion est modifiée dans ce sens avant de passer au vote.

A la motion du comité: La CUAE demande au décanat de la faculté de SES (Sciences Economiques et Sociales) d'organiser une journée de réflexion autour de l'application de la Déclaration de Bologne. La discussions sera élargie à d'autres sujets liés aux accords en question, de façon à ne pas séparer les enjeux de Bologne du contexte politique et économique actuel. Une journée de congé est demandée afin que tous les corps (professeur-e-s, corps intermédiaires, étudiant-e-s et personnel administratif et technique) puissent être présents pendant la discussion.

l'assemblée répond oui avec 2 abstentions

4. Pour une politique universitaire cohérente et combative : démission de l'UNES et création d'un réseau alternatif

§ Présentation de Stefan Tschoppe (co-président de l'Union Nationale des EtudiantEs de Suisse)

§ Présentation du Comité de la CUAE (par Fred)

§ Questions de la salle et débat.

A la motion du comité: La CUAE démissionne de l'UNES (Union Nationale des Etudiant-e-s de Suisse) et travaille à la création d'un réseau alternatif qui puisse mener une politique combative et cohérente dans la défense des intérêts des étudiant-e-s,

l'assemblée répond par 31 pour, 1 contre et 13 abstentions.

5. La solution des délais (décriminalisation de l'avortement), en relation avec la prochaine votation fédérale du 2 juin (présenté par Roxane)

§ La loi actuelle interdit purement et simplement l'avortement et le considère comme un crime. Cette loi, qui date de 1942, n'est pas respectée par les cantons les plus libéraux, mais dans les cantons les plus conservateurs il est impossible pour une femme d'avorter dans des conditions psychologiques et financières passables.

Si nous vous engageons à aller voter le 2 juin, c'est surtout parce qu'une initiative nommée *Pour la Mère et l'Enfant*, s'oppose à cette nouvelle loi et propose un durcissement, en interdisant l'avortement, même dans des cas de viols (mais oh! quelle générosité, la femme ayant subi un viol aura comme seul choix de faire adopter l'enfant!).

Notre comité veut s'engager dans la campagne pour le libre choix à l'avortement et se joindre au Comité pour le droit à l'avortement et sensibiliser la communauté estudiantine sur ce sujet.

A la motion du comité: La CUAE participe au Comité unitaire "Droit à l'avortement" et mène une campagne auprès de la communauté universitaire en lien avec la votation fédérale du 2 juin, l'assemblée répond oui à l'unanimité.